M-Coat FBT

Vishay Measurements Group, Inc.

Numéro de version: **6.0**
Fiche de données de sécurité selon les exigences du SIMDUT 2023

Date initiale: **11/27/2025**
Date de révision: **07/22/2026**
Date d'impression: **08/11/2026**
S.GHS.CAN.FR-CA

SECTION 1 Identification

Identifiant de produit

Nom du produit	M-Coat FBT
Nom chimique	Non applicable
Synonymes	Pas Disponible
Nom d'expédition	Solution de revêtement (comprend des traitements de surface ou des revêtements utilisés à des fins industrielles ou à d'autres fins telles que le véhicule sous revêtement, tambour ou canon)
Formule chimique	Non applicable
Autres moyens d'identification	Pas Disponible

Utilisation recommandée de la substance chimique et les restrictions sur l'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes	Adhesives, sealants.

Nom, adresse et numéro de téléphone du fabricant du produit chimique, importateur et autre partie responsable

Nom commercial de l'entreprise	**Vishay Measurements Group, Inc.**
Adresse	Post Office Box 27777 Raleigh, NC 27611 United States
Téléphone	(919) 365-3800
Télécopieur	919-365-3945
Site Web	www.VPGSensors.com
Courriel	mm.usa@vpgsensors.com

Numéros de téléphone d'urgence

Association / organisation	**Velocity EHS**
Numéro(s) de téléphone d'urgence	1-800-255-3924
Autre(s) numéro(s) de téléphone d'urgence	Pas Disponible

SECTION 2 Identification des dangers

Classification de la substance ou du mélange

Diamant NFPA 704



Remarque : Les numéros de catégorie de danger trouvés dans la classification SGH à la section 2 de cette FDS ne doivent PAS être utilisés pour remplir le losange NFPA 704. Bleu = Santé Rouge = Feu Jaune = Réactivité Blanc = Spécial (oxydant ou substance réactive à l'eau)

Symboles SIMDUT canadiennes



Classification	Liquides inflammables, catégorie de danger 3, Danger par aspiration, catégorie de danger 1, Corrosif/irritant pour la peau, catégorie de danger 2, Lésions oculaires graves / irritation oculaire, catégorie de danger 2A, Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, catégorie de danger 1, Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie de danger 1, Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3

Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger	
Mention d'avertissement	**Danger**

Déclaration(s) sur les risques

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H370	Risque avéré d'effets graves pour les organes .
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Danger physique et risque pour la santé non classé ailleurs

Non applicable

Déclarations de Sécurité : Prévention

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233	Maintenir le contenant hermétiquement fermé.
P260	Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P240	Mise à la terre et liaison équipotentielle du contenant et du matériel de réception.
P241	Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage intrinsèquement antidéflagrant.
P242	Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.
P243	Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.
P270	Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.
P264	Se laver soigneusement tout le corps extérieur exposé après manipulation.

Déclarations de sécurité : Réponse

P301+P310	EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/un secouriste.
P331	NE PAS faire vomir
P308+P311	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin/un secouriste
P370+P378	En cas d'incendie : Utiliser une mousse résistante à l'alcool ou une mousse de protéines normale pour l'extinction.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact si la victime en porte et s'ils peuvent être facilement enlevés. Continuer à rincer.
P314	Consulter un médecin en cas de malaise
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau et au savon.
P303+P361+P353	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P332+P313	En cas d'irritation cutanée : Consulter un médecin.
P362+P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Déclarations de Sécurité : Stockage

P403+P235	Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder au frais.
P405	Garder sous clé.

Déclarations de sécurité : Élimination

P501	Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux autorisé conformément à toute réglementation locale.

Aucune information supplémentaire sur les dangers du produit.

SECTION 3 Composition/renseignements sur les composants

Substances

Voir la section ci-dessous pour la composition des mélanges

Mélanges

N°CAS	% [poids]	Nom
1330-20-7	<=15	xylène
Pas Disponible	<=85	Isobutylene/Isoprene/Butene/Mineral Filler Blend

Continued...

L'identité chimique spécifique et/ou le pourcentage exact (concentration) de la composition sont couverts par le secret de fabrication.

SECTION 4 Premiers soins

Description des mesures de premiers secours

Contact avec les yeux	Si ce produit entre en contact avec les yeux : ‣ Maintenir immédiatement les yeux ouverts et rincer continuellement avec de l'eau claire. ‣ S'assurer d'une irrigation complète des yeux en gardant les paupières écartées et éloignées du centre des yeux, et en soulevant occasionnellement les paupières supérieure et inférieure. ‣ Si la douleur persiste ou réapparaît, consulter un médecin. ‣ En cas de blessure à l'œil, les lentilles de contact ne doivent être retirées que par une personne formée.
Contact avec la peau	En cas de contact du produit avec la peau : ‣ Laver abondamment la peau et les vêtements à grande eau, utiliser une douche de sécurité si possible. ‣ Retirer rapidement les vêtements contaminés, y compris les chaussures. ‣ Laver les zones affectées à l'eau (et au savon si disponible) pendant au moins 15 minutes. ‣ Transporter immédiatement à l'hôpital ou consulter un médecin.
Inhalation	‣ En cas d'inhalation de vapeurs, d'aérosols ou de produits de combustion, déplacer la personne vers un endroit bien aéré. ‣ Allonger le patient au sol, le garder au chaud et le laisser se reposer. ‣ Les prothèses, telles que les fausses dents, qui pourraient bloquer les voies respiratoires, doivent être retirées si possible avant de commencer les premiers soins. ‣ Si disponible, administrer de l'oxygène médical par une personne formée. Si la respiration est faible ou arrêtée, s'assurer que les voies respiratoires sont dégagées et commencer une réanimation, de préférence à l'aide d'un appareil respiratoire autonome à valve de demande, d'un masque avec ballonnet et valve ou d'un masque de poche, comme enseigné. Effectuer la RCR si nécessaire. ‣ Transporter immédiatement à l'hôpital ou chez un médecin.
Ingestion	‣ Si un vomissement spontané semble imminent ou survient, maintenir la tête du patient vers le bas, plus bas que ses hanches, pour éviter toute aspiration du vomi. ‣ Si avalé, NE PAS faire vomir. ‣ Si un vomissement apparaît, pencher le patient vers l'avant ou le placer sur le côté droit (position tête basse si possible) pour maintenir les voies respiratoires ouvertes et prévenir une aspiration. ‣ Surveiller le patient attentivement. ‣ Ne jamais donner de liquide à une personne présentant des signes d'endormissement ou de conscience réduite; p. ex., devenant inconsciente. ‣ Donner de l'eau pour rincer la bouche, puis fournir lentement du liquide dans la mesure où la victime peut en absorber confortablement. ‣ Obtenir un avis médical. Éviter de donner du lait ou de l'huile. Éviter de donner de l'alcool.

Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Tout produit aspiré durant un vomissement peut provoquer un dommage aux poumons. En conséquence, les vomissements ne doivent pas être induits mécaniquement ou pharmacologiquement. Les moyens mécaniques doivent être utilisés s'il est jugé nécessaire de vider le contenu de l'estomac; ceci inclut un lavage gastrique après une intubation endotrachéale. Si un vomissement spontané survient après l'ingestion, le patient doit être surveillé pour détecter d'éventuelles difficultés pulmonaires, car les effets négatifs de l'aspiration dans les poumons peuvent être retardés jusqu'à 48 heures.
Pour des expositions aiguës ou pour des expositions courtes mais répétées au xylène :

- L'absorption gastro-intestinale est significative lors d'ingestions. Pour des ingestions dépassant 1-2 ml (xylène)/kg, une intubation et un lavage avec une sonde à ballonnet sont recommandés. L'utilisation de charbon et de purgatif est équivoque.
- L'absorption pulmonaire est rapide, avec environ 60-65 % retenu.
- La menace principale pour la vie lors d'une ingestion et/ou inhalation est une défaillance respiratoire.
- Les patients doivent être rapidement évalués pour des signes de détresse respiratoire (p. ex. : cyanose, tachypnée, contractions intercostales, obnubilation) et approvisionnés en oxygène. Les patients présentant des volumes respiratoires courants inadéquats ou des gaz sanguins artériels inappropriés (pO2 50 mm Hg) devraient être intubés.
- Une arythmie peut compliquer l'ingestion ou l'inhalation de certains hydrocarbures, et des preuves électrocardiographiques de dommages au myocarde ont été rapportées ; des lignes intraveineuses et un contrôle cardiaque devraient être mis en place chez les patients présentant vraisemblablement ces symptômes. Les poumons excrètent les solvants inhalés, et ainsi une hyperventilation augmente les chances d'élimination.
- Une radiographie pulmonaire doit être effectuée immédiatement après la stabilisation de la respiration et de la circulation afin de détecter une aspiration et la présence de pneumothorax.
- L'épinéphrine (adrénaline) n'est pas recommandée pour le traitement des spasmes bronchiques en raison du potentiel de sensibilité myocardique aux catécholamines. Des bronchodilatateurs cardio-sélectifs inhalés (p. ex. : Alupent, Salbutamol) sont les agents préférés, avec l'aminophylline comme second choix.

INDEX D'EXPOSITION BIOLOGIQUE – IEB
Ceci représente les déterminants observés chez des spécimens recueillis chez un travailleur sain soumis à une exposition standard (ES ou TLV) :

Déterminant	Index	Durée de l'échantillon	Commentaires
Acides méthylhippuriques dans les urines	1,5 g/g créatinine	Fin de la période	
	2 mg/min	Dernières 4 heures de la période	

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction

- Mousse.
- Poudre chimique sèche.
- BCF (lorsque le règlement le permet).
- Dioxyde de carbone.
- Eau pulvérisée – en cas de feux majeurs uniquement.

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Incompatibilité au feu	Évitez la contamination avec des agents oxydants, c'est-à-dire des nitrates, des acides oxydants, des agents de blanchiment au chlore, du chlore de piscine, etc., car une inflammation peut en résulter

Équipement de protection spécial et précautions particulières pour les pompiers

Lutte incendie	‣ Appelez les pompiers et indiquez-leur le lieu et la nature du risque. ‣ Peut être violemment réactif. ‣ Peut exploser.
Risque d'incendie/explosion	‣ Les liquides et les vapeurs sont inflammables. ‣ Risque modéré d'incendie en cas d'exposition à la chaleur ou aux flammes. ‣ Les vapeurs, mélangées à l'air, peuvent former un mélange explosif.

Continued...

	‣ Les vapeurs peuvent se déplacer facilement et atteindre un foyer d'ignition. ‣ La chaleur peut provoquer l'expansion, la décomposition ou l'explosion des récipients. ‣ Les bombes aérosols peuvent exploser si elles sont exposées directement aux flammes. ‣ La rupture des récipients peut projeter des matériaux en combustion. ‣ Les risques ne sont pas limités à la pression interne. ‣ En cas d'incendie, des fumées âcres, nocives ou corrosives peuvent être émises, ainsi que des fumées toxiques de monoxyde de carbone (CO). Les produits de combustion comprennent :, Le monoxyde de carbone (CO), dioxyde de carbone (CO2), d'autres produits de pyrolyse typiques de la combustion des matières organiques.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Voir l'article 8

Précautions pour la protection de l'environnement

Voir section 12

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éclaboussures mineures	‣ Éliminez toutes les sources d'incendie. ‣ Nettoyez tout de suite tous les déversements. ‣ Évitez de respirer les vapeurs et le contact avec la peau et les yeux. ‣ Contrôlez le contact de votre corps en portant un équipement de protection. ‣ Contenez et absorbez les petites quantités avec de la vermiculite ou tout autre matériau absorbant. ‣ Essuyez. ‣ Ramassez les résidus dans un contenant pour déchets inflammables.
Éclaboussures majeures	‣ Évacuez le personnel. ‣ Appelez les pompiers et donnez-leur le lieu et la nature du risque. ‣ Peut réagir violemment. Peut exploser. ‣ Mettez un appareil respiratoire et des gants de protection. ‣ Évitez par tous les moyens possibles les déversements dans les égouts, les canalisations et les cours d'eau. ‣ Envisagez l'évacuation. ‣ Évitez de fumer, les flammes nues ou les sources d'incendie. ‣ Augmentez l'aération. ‣ S'il n'y a pas de danger, arrêtez la fuite. ‣ L'eau pulvérisée peut être utilisée pour disperser ou absorber les vapeurs. ‣ Contenez le liquide avec du sable, de la terre ou de la vermiculite. ‣ Utilisez une pelle qui ne produit pas d'étincelles et qui résiste aux explosions. ‣ Ramassez tout le produit récupérable dans des contenants appropriés pour un éventuel recyclage. ‣ Absorbez le produit restant avec du sable, de la terre ou de la vermiculite. ‣ Enfermez les résidus solides dans un récipient approprié pour les déchets. ‣ Aspergez l'endroit et empêchez que cela ne s'écoule dans les tuyaux. ‣ Si les tuyaux ou les canalisations sont contaminés, avertissez les services d'urgence.

Le conseil sur l'équipement de protection individuel est contenu dans la rubrique 8 de la FDS.

SECTION 7 Manutention et entreposage

Précautions pour une manipulation sans danger

Manipulation sûre	‣ Les contenants, même ceux qui ont été vidés, peuvent contenir des vapeurs explosives. ‣ NE PAS couper, percer, limer, souder ni effectuer des opérations similaires sur ou à proximité des contenants. ‣ Une décharge électrostatique peut être provoquée durant le pompage — et peut engendrer un incendie. ‣ S'assurer de la continuité électrique en reliant et en mettant à la terre tout l'équipement. ‣ Durant le pompage, restreindre la vitesse de fonctionnement afin d'éviter la génération de décharges électrostatiques (‣ Éviter les éclaboussures. ‣ NE PAS utiliser d'air comprimé pour la décharge de remplissage ou pour les opérations de manipulation. ‣ Éviter tout contact personnel, y compris l'inhalation. ‣ Porter des vêtements de protection lorsqu'il y a un risque d'exposition. Travailler dans un endroit bien aéré. ‣ Éviter l'accumulation dans les trous et les creux. ‣ NE PAS entrer dans un espace clos avant que l'air n'ait été vérifié. ‣ Éviter de fumer, les flammes nues, la chaleur ou les sources d'incendie. ‣ Lors de la manipulation, NE PAS boire, manger ni fumer. ‣ La vapeur peut provoquer un incendie lors de l'aspiration ou de l'éjection à cause de l'électricité statique. ‣ NE PAS utiliser de seaux en plastique. ‣ Mettre à la terre tous les contenants et l'équipement. ‣ Utiliser des outils qui ne produisent pas d'étincelles lors de la manipulation. ‣ Éviter tout contact avec des matières incompatibles. ‣ Maintenir les contenants bien fermés lorsqu'ils ne sont pas utilisés. ‣ Éviter les dommages matériels aux contenants. ‣ Toujours se laver les mains avec de l'eau et du savon après manipulation. ‣ Les vêtements de travail doivent être lavés séparément. ‣ Respecter les règles d'usage et les conseils du fabricant pour l'entreposage et la manipulation. ‣ L'air ambiant doit être régulièrement contrôlé selon les normes d'exposition afin de maintenir de bonnes conditions de travail. ‣ **NE LAISSEZ PAS** les vêtements mouillés avec la substance en contact prolongé avec la peau.
Autres données	‣ Entreposez le matériel dans les récipients d'origine dans un endroit conforme au stockage des liquides inflammables. ‣ NE l'entreposez pas dans des fosses, des sous-sols ou des zones où les vapeurs peuvent s'accumuler. ‣ Évitez de fumer, les lampes nues ou les sources d'incendie lors de l'entreposage. ‣ Gardez les récipients bien scellés. ‣ Entreposez-le loin de matériaux incompatibles. ‣ Entreposez-le dans un endroit frais, sec et bien aéré. ‣ Évitez l'entreposage à des températures supérieures à 40 °C. ‣ Entreposez-le à la verticale. ‣ Protégez les récipients contre les dommages matériels. ‣ Vérifiez régulièrement qu'il n'y a pas de fuite ni d'écoulement. ‣ Respectez les conseils d'entreposage et d'usage du fabricant.

Continued...

Conditions d'un entreposage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Contenant adapté	Boîte en métal. Emballage conforme aux règles du fabricant. Les récipients en plastique peuvent uniquement être utilisés s'ils sont appropriés pour des liquides inflammables. Vérifiez que les récipients sont clairement étiquetés et ne fuient pas. ‣ Pour les matériaux à faible viscosité (i) : les bidons et jerricanes doivent être du type à tête non amovible. (ii) Dans les cas où une boîte métallique doit être utilisée comme emballage interne, elle doit avoir une fermeture à vis. ‣ Pour les matériaux avec une viscosité d'au moins 2680 cSt (23 °C). ‣ Pour les matériaux manufacturés avec une viscosité d'au moins 250 cSt (23 °C). ‣ Pour les produits manufacturés nécessitant un mélange avant usage et ayant une viscosité d'au moins 20 cSt (25 °C) : (i) emballages à bouchon amovible, (ii) boîtes à fermeture à friction et (iii) tubes et cartouches à faible pression peuvent être utilisés. ‣ Si une combinaison d'emballages est utilisée, et que les emballages internes sont en verre, il doit y avoir suffisamment de matériau inerte amortisseur en contact avec les emballages internes et externes. ‣ De plus, si l'emballage interne est en verre et contient des liquides du groupe d'emballage I, il doit y avoir suffisamment d'absorbant inerte pour absorber toute fuite, sauf si l'emballage externe est une boîte en plastique moulée sur mesure et que les substances ne sont pas incompatibles avec le plastique.
Incompatibilité d'entreposage	‣ Des réactions vigoureuses, quelquefois aboutissant à des explosions, peuvent résulter d'un contact entre les anneaux aromatiques et les agents oxydants. ‣ Les aromatiques peuvent réagir exothermiquement avec les bases et avec les composés diazo.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP)

DONNÉES SUR LES INGRÉDIENTS

Source	Composant	Nom du produit	VME	STEL	Photo	Notes
Canada — Yukon - Concentrations admissibles pour les substances contaminantes en suspension dans l'air	xylène	Dimethylbenzene, see Xylene - Skin	100 ppm / 435 mg/m3	650 mg/m3 / 150 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Territoires du Nord-Ouest - Limites d'exposition professionnelle (Français)	xylène	Xylène (isomères o, m, p)	100 ppm	150 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Territoires du Nord-Ouest - Limites d'exposition professionnelle	xylène	Xylene (o, m-, p-isomers)	100 ppm	150 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Québec - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants atmosphériques	xylène	Xylene (o-,m-,p-isomers)	100 ppm / 434 mg/m3	651 mg/m3 / 150 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada — Québec - Valeurs d'exposition admissibles aux contaminants atmosphériques (Français)	xylène	Xylène (isomères o,m,p)	100 ppm / 434 mg/m3	651 mg/m3 / 150 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Colombie-Britannique Limites d'exposition professionnelle (français canadien)	xylène	Xylène (isomères o, m & p)	100 ppm	150 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Alberta Limites d'exposition professionnelle (français canadien)	xylène	Xylène (isomères o-, m-, p-)	100 ppm / 434 mg/m3	651 mg/m3 / 150 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Alberta Limites d'exposition professionnelle (français canadien)	xylène	Diméthylbenzène (xylène, isomères o, m et p)	100 ppm / 434 mg/m3	651 mg/m3 / 150 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Manitoba Limites d'exposition professionnelle (français canadien)	xylène	Xylène (tous les isomères)	100 ppm	150 ppm	Pas Disponible	Base TLV® : irritation des voies respiratoires supérieures et des yeux ; atteinte du SNC ; BEI
Canada - Nouvelle-Écosse Limites d'exposition professionnelle Canada (français canadien)	xylène	Xylène - Isomères mixtes	100 ppm	150 ppm	Pas Disponible	TLV® Base : irritation des voies respiratoires supérieures et des yeux; atteinte du système nerveux central. BEI
Canada - Règlement sur la santé et la sécurité au travail de la Saskatchewan - Limites de contamination (français canadien)	xylène	Xylène (isomères o-, m-, p-)	100 ppm	150 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Yukon Concentrations permises pour les substances contaminantes en suspension dans l'air (français canadien)	xylène	Diméthylbenzène, voir xylène - Peau	100 ppm / 435 mg/m3	650 mg/m3 / 150 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible
Canada - Île-du-Prince-Édouard Limites d'exposition professionnelle (français canadien)	xylène	Xylène, tous les isomères	20 ppm	Pas Disponible	Pas Disponible	OTO**; A4; BEI

Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Pour les liquides et gaz inflammables, une ventilation par extraction locale ou un système de ventilation pour espace clos peut être nécessaire. L'équipement de ventilation devrait être antidéflagrant. Les contaminants aériens générés dans les lieux de travail possèdent des vitesses « d'échappement » différentes, qui à leur tour déterminent les « vitesses de capture » de l'air frais circulant nécessaire pour retirer efficacement le contaminant.

Continued...

Type de contaminant :	Vitesse de l'air :
Solvants, vapeurs, dégraissage, etc., évaporation d'un réservoir (dans de l'air immobile)	0,25-0,5 m/s (50-100 pi/min)
Aérosols, fumées d'opérations de remplissage, remplissage de contenants par intermittence, transfert par convoyeur à faible vitesse, soudage, dérive de vapeurs, fumées de revêtement métallique acide, décapage (libérés à faible vitesse dans une zone de génération importante)	0,5-1 m/s (100-200 pi/min)
Jet direct, pulvérisation de peinture dans des cabines peu profondes, remplissage de tonneaux, poussières de bocard, décharge de gaz (génération importante dans une zone à déplacement d'air rapide)	1-2,5 m/s (200-500 pi/min)

Dans chaque intervalle, la valeur appropriée dépend de :

Minimum de l'intervalle	Maximum de l'intervalle
1 : Courants d'air minimaux ou favorables pour la capture dans une pièce	1 : Perturbation des courants d'air dans la pièce
2 : Contaminants à faible vitesse ou seulement gênants	2 : Contaminants à forte toxicité
3 : Production intermittente, faible	3 : Production importante, usage intensif
4 : Grande hotte ou grand volume d'air en mouvement	4 : Petite hotte – contrôle local seulement

Une théorie simple montre que la vitesse de l'air chute rapidement avec une augmentation de la distance à l'ouverture d'un simple conduit d'extraction. La vitesse diminue généralement avec le carré de la distance par rapport au point d'extraction (dans les cas simples). La vitesse de l'air au point d'extraction doit donc être ajustée en fonction de la distance de la source de contamination. La vitesse de l'air au niveau des pales d'extraction, par exemple, doit être au minimum de 1-2 m/s pour extraire les solvants générés dans un réservoir distant de 2 mètres du point d'extraction. D'autres considérations mécaniques, qui causent des pertes de performance de l'appareil d'extraction, rendent essentiel que les vitesses théoriques de l'air soient multipliées par un facteur de 10 ou plus lorsque les systèmes d'extraction sont installés ou utilisés.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle



Protection des yeux/du visage

- Lunettes de sécurité avec protections latérales.
- Lunettes de protection chimique. [AS/NZS 1337.1, EN166 ou équivalent national]
- Les lentilles de contact peuvent présenter un danger particulier ; les lentilles souples peuvent absorber et concentrer les irritants. Un document de politique écrit décrivant le port des lentilles ou les restrictions d'utilisation doit être établi pour chaque lieu de travail ou tâche. Celui-ci doit inclure une revue de l'absorption et de l'adsorption des lentilles pour la classe de produits chimiques utilisés ainsi qu'un historique des blessures. Le personnel médical et de premiers secours doit être formé à leur retrait et un équipement approprié doit être facilement disponible. En cas d'exposition chimique, commencer immédiatement l'irrigation oculaire et retirer les lentilles de contact dès que possible. Les lentilles doivent être retirées dès les premiers signes de rougeur ou d'irritation - uniquement dans un environnement propre après un lavage soigneux des mains. [CDC NIOSH Bulletin d'information actuel 59].

Protection de la peau

Voir protection des mains ci-dessous

Protection des mains/pieds

Porter des gants de protection chimique, par exemple en PVC.
Porter des chaussures de sécurité ou des bottes en plastique.
Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Lorsque le produit chimique est un mélange de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit donc être vérifiée avant l'application.
La rupture exacte dans le temps des substances doit être obtenue auprès du fabricant des gants de protection et doit être respectée lors du choix final.
L'hygiène personnelle est un élément clé des soins efficaces des mains. Les gants ne doivent pas être portés sur des mains sales. Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.
La convenance et la durabilité des types de gants dépendent de l'utilisation. Les facteurs importants dans le choix des gants comprennent :

- La fréquence et la durée du contact,
- La résistance chimique du matériau du gant,
- L'épaisseur du gant, et
- La dextérité offerte par le gant

Choisir des gants testés selon une norme (par exemple, l'Europe EN 374, US F739, AS/NZS 2161.1 ou équivalent national).

- Lorsque le contact prolongé ou fréquemment répété peut se produire, il est recommandé d'utiliser un gant de protection de classe 5 ou supérieure (avec un temps de pénétration supérieur à 240 minutes selon la norme EN 374, AS/NZS 2161.10.1 ou équivalent national).
- Lorsque le contact est bref, il est recommandé d'utiliser un gant de protection de classe 3 ou supérieure (avec un temps de pénétration supérieur à 60 minutes selon la norme EN 374, AS/NZS 2161.10.1 ou équivalent national).
- Certains types de polymères sont moins affectés par les mouvements, et cela doit être pris en compte lors de la sélection de gants pour un usage à long terme.
- Les gants contaminés doivent être remplacés.

Tel que défini dans la norme ASTM F-739-96, dans toutes les applications, les gants sont notés comme suit :

- Excellents lorsque le temps de pénétration est >480 min
- Bons lorsque le temps de pénétration est >20 min
- Satisfaisants lorsque le temps de pénétration est
- Médiocres lorsque le matériau des gants se dégrade

Pour les applications générales, il est recommandé d'utiliser des gants d'une épaisseur généralement supérieure à 0,35 mm.
Il convient de souligner que l'épaisseur des gants n'est pas nécessairement un bon indicateur de la résistance des gants à un produit chimique précis, car l'efficacité de la protection dépendra de la composition exacte du matériau des gants.
Par conséquent, le choix des gants doit également être fondé sur un examen des exigences de la tâche et sur la connaissance des temps de rupture. L'épaisseur des gants peut aussi varier selon le fabricant, le type de boîte à gants et le modèle de gants.
Les données techniques du fabricant devraient donc toujours être prises en compte pour assurer la sélection du gant le plus approprié pour la tâche. Remarque : selon l'activité menée, des gants d'épaisseurs variables peuvent être nécessaires pour certaines tâches spécifiques.
Par exemple :
· Des gants minces (jusqu'à 0,1 mm ou moins) peuvent être nécessaires lorsqu'un haut degré de dextérité manuelle est requis. Cependant, ces gants n'offriront probablement qu'une protection de courte durée et devraient normalement être réservés aux applications à usage unique, puis éliminés.
· Des gants épais (jusqu'à 3 mm ou plus) peuvent être requis lorsqu'il y a un risque mécanique (en plus d'un risque chimique), c'est-à-dire lorsqu'il existe un potentiel d'abrasion ou de perforation. Les gants ne doivent pas être portés sur des mains sales.
Après avoir utilisé des gants, les mains doivent être lavées et séchées. L'application d'une crème hydratante non parfumée est recommandée.

Protection corporelle

Autres protections

· Combinaisons intégrales.
· Tablier en PVC.

Continued...

· Une combinaison de protection en PVC peut être requise en cas d'exposition importante.
· Douche oculaire.
· Assurez-vous qu'il y a un accès facile à une douche de sécurité.
Note : Les combinaisons intégrales en coton ou en polyester/coton n'offrent qu'une protection contre la contamination superficielle légère qui ne pénètre pas la peau. Les combinaisons doivent être lavées régulièrement. Lorsque le risque d'exposition de la peau est élevé (par exemple, lors du nettoyage de déversements ou en cas de risque d'éclaboussures), des tabliers résistants aux produits chimiques et/ou des combinaisons et des bottes imperméables aux produits chimiques seront nécessaires.
· Certains équipements de protection individuelle (EPI) en plastique (par exemple, les gants, les tabliers, les sur-chaussures) ne sont pas recommandés car ils peuvent produire de l'électricité statique.
· Pour une utilisation à grande échelle ou continue, portez des vêtements antistatiques à tissage serré (sans fermetures métalliques, boutons ou poches).
· Des chaussures de sécurité antidéflagrantes ou conductrices devraient être envisagées. Les chaussures conductrices ont une semelle faite d'un composé conducteur lié chimiquement aux composants inférieurs, assurant un contrôle permanent de la mise à la terre électrique du pied et dissipant l'électricité statique du corps afin de réduire le risque d'inflammation des composés volatils. La résistance électrique doit se situer entre 0 et 500 000 ohms. Les chaussures conductrices doivent être entreposées dans des casiers près de la pièce où elles sont portées. Le personnel ayant reçu des chaussures conductrices ne doit pas les porter pour se rendre à son domicile ou en revenir.

Produit(s) recommandé(s)

INDEX DE SÉLECTION DES GANTS

La sélection des gants est basée sur une présentation modifiée du :
"Forsberg Clothing Performance Index".
L(es) effet(s) de la (des) substance(s) suivante(s) sont pris en compte dans la sélection générée par ordinateur.
M-Coat FBT

Matériel	CPI
PE/EVAL/PE	A
PVA	A
TEFLON	A
VITON	A
BUTYL	C
BUTYL/NEOPRENE	C
HYPALON	C
NAT+NEOPR+NITRILE	C
NATURAL+NEOPRENE	C
NEOPRENE	C
NEOPRENE/NATURAL	C
NITRILE	C
NITRILE+PVC	C
PVC	C
PVDC/PE/PVDC	C

* CPI - Indice de performance Chemwatch
A : Meilleure sélection
B : Satisfaisant ; peut se dégrader après 4 heures d'immersion continue.
C : Choix faible ou dangereux sauf pour une immersion à court terme.
REMARQUE : Comme une série de facteurs influencent la performance réelle des gants, la sélection finale doit être basée sur l'observation détaillée —
* Lorsque les gants doivent être utilisés sur une base à court terme, peu fréquente ou temporaire, des facteurs tels que le « toucher » ou la commodité (p. ex., disponibilité) peuvent orienter le choix de gants qui autrement seraient inadaptés à un usage prolongé ou fréquent. Un médecin qualifié devrait être consulté.

Sélection de gants Ansell

Gant — Dans l'ordre de recommandation
AlphaTec 02-100
AlphaTec® 15-554
AlphaTec® 38-612
AlphaTec® Solvex® 37-185
AlphaTec® 58-008
AlphaTec® 58-530B
AlphaTec® 58-530W
AlphaTec® Solvex® 37-675
AlphaTec® 79-700
AlphaTec® 53-001

Les gants suggérés pour l'utilisation devraient être confirmés avec le fournisseur de gants.

Protection respiratoire

Filtre de type A de capacité suffisante (AS / NZS 1716 et 1715, EN 143:2000 et 149:2001, ANSI Z88 ou équivalent national)

Dans le cas où la concentration en gaz/particules en suspension dans la zone respirable approche ou excède « le standard d'exposition » (ou SE), une protection respiratoire est requise.
Le degré de protection varie avec le type de couverture du masque et la classe du filtre ; la nature de la protection varie en fonction du type de filtre.

Facteur de protection	Demi-masque respiratoire	Respirateur intégral	Masque à adduction d'air
10 x SE	A-AUS	-	A-PAPR-AUS
50 x SE	-	A-AUS	-
100 x SE	-	A-2	A-PAPR-2 ^

^ – Intégral

Les masques à cartouches ne doivent jamais être utilisés pour entrer en urgence dans une zone ou pour pénétrer dans des zones à concentration inconnue de vapeur ou de teneur en oxygène. Le porteur doit être averti de quitter immédiatement la zone contaminée en cas de détection d'une odeur à travers le respirateur. L'odeur peut indiquer que le masque ne fonctionne pas correctement, que la concentration en vapeur est trop élevée ou que le masque n'est pas correctement ajusté. En raison de ces contraintes, seule une utilisation restreinte des masques à cartouches est considérée appropriée.

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Apparence/Couleur	Black paste.		
État physique	liquide	**Densité relative (eau = 1)**	~1.1

Continued...

odeur	Parfumé	**Coefficient de partage n-octanol / eau**	Pas Disponible
Seuil de perception des odeurs	Aromatic	**Température d'auto-inflammation (℃)**	Pas Disponible
pH (tel que fourni)	Pas Disponible	**Température de décomposition**	Pas Disponible
Point de fusion / point de congélation (℃)	Pas Disponible	**Viscosité (mm2/s)**	Pas Disponible
Point d'ébullition initial et plage d'ébullition (℃)	Pas Disponible	**Poids moléculaire (g/mol)**	Pas Disponible
Point d'éclair (℃)	Pas Disponible	**goût**	Pas Disponible
Taux d'évaporation	0.7 BuAC = 1	**Propriétés explosives**	Pas Disponible
Inflammabilité	Inflammable.	**Propriétés oxydantes**	Pas Disponible
Limite supérieure d'explosivité	Pas Disponible	**Tension de surface (dyn/cm ou mN/m)**	Pas Disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	Pas Disponible	**Composé volatil (% vol)**	Pas Disponible
Pression de vapeur (kPa)	Pas Disponible	**Groupe du gaz**	Pas Disponible
Hydrosolubilité	Non miscible	**pH en solution (1%)**	Pas Disponible
Densité de vapeur (Air = 1)	3.7	**Composés organiques volatils g/L**	302
Chaleur de combustion (kJ/g)	Pas Disponible	**Distance d'allumage (cm)**	Pas Disponible
Hauteur de la flamme (cm)	Pas Disponible	**Durée de la flamme (s)**	Pas Disponible
Temps d'ignition équivalent en espace clos (s/m3)	Pas Disponible	**Densité de déflagration d'ignition en espace clos (g/m3)**	Pas Disponible
Caractéristiques des particules			

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	Voir Section 7
Stabilité chimique	‣ Présence de matériaux incompatibles. ‣ Le produit est considéré stable. ‣ Une polymérisation dangereuse n'aura pas lieu.
Possibilité de réactions dangereuses	Voir Section 7
Conditions à éviter	Voir Section 7
Matières incompatibles	Voir Section 7
Produits de décomposition dangereux	Voir Section 5

SECTION 11 Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

a) Toxicité aiguë	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
b) Irritation / corrosion	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme corrosif pour la peau ou irritant.
c) Lésions oculaires graves / irritation	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme endommageant ou irritant pour les yeux
d) Sensibilisation respiratoire ou cutanée	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
e) Mutagénicité	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
f) Cancérogénicité	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
g) Reproducteur	En se basant sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
h) STOT – exposition unique	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme toxique pour des organes spécifiques après une seule exposition.
i) STOT - exposition répétée	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme toxique pour des organes spécifiques après une exposition répétée
j) Risque d'aspiration	Il existe des preuves suffisantes pour classer ce matériau comme un danger d'aspiration

Inhaler	Il existe de solides preuves suggérant que ce produit peut, s'il est inhalé une seule fois, provoquer des dommages très importants et irréversibles aux organes. Le produit n'est pas censé produire des effets négatifs sur la santé ni des irritations du système respiratoire (tels que classifiés par les directives CE se basant sur des modèles animaux). Néanmoins, la pratique d'une bonne hygiène requiert de conserver les expositions à un minimum et que des mesures de contrôle adaptées soient mises en place lors d'une pratique professionnelle.
Ingestion	Il existe des preuves solides que l'exposition au produit peut produire des dommages irréversibles très graves (autres que la carcinogenèse, la mutagenèse et la tératogenèse) après une seule exposition par ingestion. L'ingestion du liquide peut entraîner une aspiration dans les poumons avec le risque de pneumonie chimique ; des conséquences graves peuvent en résulter. (ICSC13733) Le produit **N'A PAS ÉTÉ** classifié sous les directives CE ou sous un autre système de classification comme « nocif par ingestion ». Ceci est dû au manque de preuves corroborantes chez les animaux et les humains.
Contact avec la peau	Ce produit a la capacité de provoquer une inflammation au contact de la peau chez certaines personnes. Il existe de solides preuves qui suggèrent que ce produit a la capacité de provoquer, après un seul contact avec la peau, des dommages très importants et irréversibles aux organes. Le produit peut accentuer toute condition dermite pré-existante.

Continued...

	Un contact de la peau n'est pas connu pour avoir des effets nocifs sur la santé (classifié comme tel par la directive CE) ; le produit peut néanmoins causer des dommages à la santé après une entrée par des blessures, des lésions ou des abrasions. Des effets toxiques peuvent résulter de l'absorption par la peau
Yeux	Ce matériau provoque une irritation oculaire grave.
Chronique	Il existe suffisamment de preuves pour établir une relation de cause à effet entre l'exposition de l'humain au matériel et un taux de fertilité diminué. Sur la base d'expériences animales, le matériau peut avoir, selon au moins une des classes étudiées, des effets cancérogènes ou mutagènes ; selon les informations disponibles, il n'existe toutefois que des données insuffisantes pour établir une estimation fiable.

M-Coat FBT	**TOXICITÉ**	**IRRITATION**
	Pas Disponible	Pas Disponible

xylène	**TOXICITÉ**	**IRRITATION**
	Dermique (lapin) DL50 : >1700 mg/kg[2]	Œil (Humain): 200ppm
	Inhalation (Rat) CL50 : 5000 ppm4h[2]	Œil (Rongeur - lapin): 5mg/24H - grave
	Oral (Souris) DL50; 2119 mg/kg[2]	Œil (Rongeur - lapin): 87mg - bénin
		peau (Rongeur - lapin): 100% - Modéré
		peau (Rongeur - lapin): 500mg/24H - Modéré
		peau (Rongeur - rat): 60uL/8H - bénin
		Peau : effet nocif observé (irritant)[1]
		Yeux : effet nocif observé (irritant)[1]

Légende:	1 Valeur obtenue substances Europe de l'ECHA enregistrées de -.. Toxicité aiguë 2 Valeur obtenue à partir de la fiche signalétique du fabricant, sauf les données spécifiées soient extraites du RTECS - Registre des effets toxiques des substances chimiques

XYLÈNE	Le produit peut produire une importante irritation des yeux provoquant une inflammation importante. Une exposition prolongée ou répétée aux irritants peut produire des conjonctivites. Le produit peut causer une irritation de la peau après une exposition prolongée ou répétée et peut produire au contact de la peau des rougeurs, des tuméfactions, une production de vésicules, la formation d'écailles et un épaississement de la peau. Cette substance a été classée par le CIRC comme appartenant au Groupe 3 : non classable quant à son pouvoir cancérogène chez l'humain. Les preuves de cancérogénicité peuvent être inadéquates ou limitées à des essais sur des animaux.

Toxicité aiguë	✗	**Cancérogénicité**	✗
Irritation / corrosion	✓	**Reproducteur**	✗
Lésions oculaires graves / irritation	✓	**STOT – exposition unique**	✓
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	✗	**STOT - exposition répétée**	✓
Mutagénicité	✗	**Risque d'aspiration**	✓

Légende: ✗ – Les données pas disponibles ou ne remplit pas les critères de classification
✓ – Données nécessaires à la classification disponible

SECTION 12 Données écologiques

Toxicité

M-Coat FBT	**PARAMÈTRE**	**Durée de l'essai (heures)**	**Espèce**	**Valeur**	**source**
	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible	Pas Disponible

xylène	**PARAMÈTRE**	**Durée de l'essai (heures)**	**Espèce**	**Valeur**	**source**
	EC50	72h	Les algues ou autres plantes aquatiques	4.6mg/l	2
	EC50	48h	crustacés	1.8mg/l	2
	NOEC(ECx)	73h	Les algues ou autres plantes aquatiques	0.44mg/l	2
	LC50	96h	Poisson	2.6mg/l	2

Légende:	Extrait de 1. Données de toxicité d'IUCLID 2. Substances enregistrées par l'ECHA en Europe - informations écotoxicologiques - Toxicité aquatique 3. Base de données ECOTOX de l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis - Données de toxicité aquatique 4. Données d'évaluation des risques aquatiques ECETOC 5. NITE (Japon) - Données de bioconcentration 6. METI (Japon) - Données de bioconcentration

NE PAS PERMETTRE au produit d'entrer en contact avec les eaux de surface ou les zones intertidales en-dessous de la moyenne de la marque supérieure. Ne pas contaminer l'eau durant le nettoyage ou l'élimination de l'équipement de nettoyage.
Les déchets résultants de l'utilisation du produit doivent être éliminés sur un ou des sites approuvés.
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Persistance et dégradabilité

Composant	**Persistance : eau/sol**	**Persistance : air**
xylène	HAUT (La demi-vie = 360 jours)	BAS (La demi-vie = 1.83 jours)

Potentiel de bioaccumulation

Continued...

Composant	Bioaccumulation
xylène	MOYEN (BCF = 740)

Mobilité dans le sol

Composant	Mobilité
	Aucune donnée n'est disponible pour tous les ingrédients

SECTION 13 Données sur l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit / de l'emballage	‣ Les conteneurs peuvent encore présenter un danger / danger chimique lorsqu'ils sont vides. ‣ Retourner au fournisseur pour réutilisation / recyclage si possible. Autrement: ‣ Si le conteneur ne peut pas être nettoyé suffisamment bien pour garantir qu'il ne reste pas de résidus ou si le conteneur ne peut pas être utilisé pour stocker le même produit, perforer les conteneurs pour éviter leur réutilisation et les enfouir dans une décharge autorisée. ‣ Dans la mesure du possible, conservez les avertissements sur l'étiquette et la FDS et respectez toutes les notifications relatives au produit. Les lois concernant les exigences pour l'élimination des déchets peuvent varier selon les pays, régions et/ou territoires. Chaque utilisateur doit se conformer aux lois régissant la zone où il se trouve. Dans certains cas particuliers, certains déchets doivent faire l'objet d'un suivi. Une hiérarchisation des contrôles semble être une méthode courante – l'utilisateur doit examiner : ‣ La réduction, ‣ La réutilisation ‣ Le recyclage ‣ L'élimination (si tout le reste a échoué) Ce produit peut être recyclé s'il n'a pas été utilisé ou s'il n'a pas été contaminé de façon à le rendre impropre à l'utilisation prévue. S'il a été contaminé, il peut être possible de récupérer le produit par filtrage, distillation ou d'autres moyens. Les considérations sur la durée de conservation doivent également être prises en compte lors de la prise de décision de ce type. Il faut noter que les propriétés du produit peuvent changer lors de son utilisation, et qu'un recyclage ou une réutilisation n'est pas toujours possible. ‣ **NE PAS** laisser l'eau de lavage ou provenant de l'équipement pénétrer dans les conduites d'eau. ‣ Il peut être nécessaire de collecter toute l'eau de lavage pour un traitement préalable avant élimination. ‣ Dans tous les cas, l'évacuation dans les égouts peut être soumise à des lois et règlements, qui doivent être respectés. ‣ En cas de doute, contacter l'autorité compétente. ‣ Recycler autant que possible. ‣ Consulter le fabricant pour les options de recyclage ou l'autorité locale ou régionale de gestion des déchets pour une élimination si aucun traitement approprié ou aucune installation d'élimination n'a été identifiée. ‣ Éliminer par : incinération dans un appareil approuvé (après ajout d'un mélange avec un produit de combustion approprié). ‣ Décontaminer les contenants vides. Suivre les consignes de sécurité jusqu'à ce que les contenants soient propres et détruits.

SECTION 14 Informations relatives au transport

Étiquettes nécessaires

	
Polluant marin	aucun

Transport par voie terrestre (TMD)

14.1. **Numéro ONU ou numéro d'identification**	1139
14.2. **Nom d'expédition des Nations Unies**	Solution de revêtement (comprend des traitements de surface ou des revêtements utilisés à des fins industrielles ou à d'autres fins telles que le véhicule sous revêtement, tambour ou canon)
14.3. **Classe(s) de danger pour le transport**	Classe: 3 Danger subsidiaire: Non applicable
14.4. **Groupe d'emballage**	III
14.5. **Dangers pour l'environnement**	Non applicable
14.6. **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	Dispositions particulières: Non applicable Limite pour explosifs et indice des quantités limitées: 5 L Indice ERAP: Non applicable

Transport aérien (ICAO-IATA / DGR)

14.1. **Numéro ONU**	1139
14.2. **Nom d'expédition des Nations Unies**	Solution de revêtement (comprend des traitements de surface ou des revêtements utilisés à des fins industrielles ou à d'autres fins telles que le véhicule sous revêtement, tambour ou canon)
14.3. **Classe(s) de danger pour le transport**	Classe ICAO/IATA: 3 ICAO/IATA danger subsidiaire: Non applicable Code ERG: 3L
14.4. **Groupe d'emballage**	III
	Non applicable

Continued...

14.5. **Dangers pour l'environnement**	
14.6. **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	Dispositions particulières: A3 Instructions d'emballage pour fret uniquement: 366 Quantité maximale / colis pour fret uniquement: 220 L Instructions d'emballage pour fret et aéronefs de passagers: 355 Quantité maximale passagers et fret / colis: 60 L Quantité de colis limitée dans avion de passagers et de fret: Y344 Quantité limitée Quantité maximale Passager et Cargo / colis: 10 L

Transport maritime (Code IMDG / GGVSee)

14.1. **Numéro ONU**	1139
14.2. **Nom d'expédition des Nations Unies**	Solution de revêtement (comprend des traitements de surface ou des revêtements utilisés à des fins industrielles ou à d'autres fins telles que le véhicule sous revêtement, tambour ou canon)
14.3. **Classe(s) de danger pour le transport**	Classe IMDG: 3 IMDG danger subsidiaire: Non applicable
14.4. **Groupe d'emballage**	III
14.5. **Dangers pour l'environnement**	Non applicable
14.6. **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**	N° EMS: F-E, S-E Dispositions particulières: 955 Quantités limitées: 5 L

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

14.7.1. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au Recueil IBC

Non applicable

14.7.2. Transport en vrac conformément à l'annexe V et au Code IMSBC de MARPOL

Nom du produit	Grouper
xylène	Non applicable

14.7.3. Transport en vrac conformément aux dispositions du Code IGC

Nom du produit	Type de navire
xylène	Non applicable

SECTION 15 Informations sur la réglementation

Réglementations/législation en matière de sécurité, de santé et d'environnement spécifiques à la substance ou au mélange

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient toutes les informations requises par le Règlement sur les produits dangereux.

xylène Est disponible dans les textes réglementaires suivants

Canada — Décisions de catégorisation pour toutes les substances de la LSD
Canada : Service d'index toxicologique – Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) – SGH
International Agency for Research on Cancer (IARC) - Agents Classified by the IARC Monographs - Not Classified as Carcinogenic
Liste intérieure des substances (LIS) du Canada
Responsible Business Alliance Industry Focus Process Chemicals Policy (RBA IFPC Policy) - Table 1: Industry Focus Process Chemicals List

Informations réglementaires supplémentaires

Non applicable

État de l'inventaire national

Inventaire national	Statut
Australie - AIIC / Australie non-utilisation industrielle	Oui
Canada - DSL	Oui
Canada - NDSL	Non (xylène)
Chine - IECSC	Oui
Europe - EINEC / ELINCS / NLP	Oui
Japon - ENCS	Oui
Corée - KECI	Oui
Nouvelle-Zélande - NZIoC	Oui
Philippines - PICCS	Oui
E.-U.A. - TSCA	Toutes les substances chimiques de ce produit ont été désignées comme « Actives » dans l'inventaire TSCA

Continued...

Inventaire national	Statut
Taïwan - TCSI	Oui
Mexique - INSQ	Oui
Vietnam - NCI	Oui
Russie - FBEPH	Oui
Émirats arabes unis – Liste de contrôle (Substances interdites/restreintes)	Non (xylène)
Légende:	Oui = Tous les ingrédients figurent dans l'inventaire Non = Un ou plusieurs des ingrédients répertoriés dans le CAS ne figurent pas dans l'inventaire. Ces ingrédients peuvent être exemptés ou devront être enregistrés.

SECTION 16 Autres informations

Date de révision	07/22/2026
Date initiale	11/27/2025

autres informations

La fiche de données de sécurité (SDS) est un outil de communication des dangers et doit être utilisée pour aider à l'évaluation des risques. De nombreux facteurs déterminent si les dangers signalés représentent des risques sur le lieu de travail ou dans d'autres environnements. Les risques peuvent être déterminés en fonction des scénarios d'exposition. L'échelle d'utilisation, la fréquence d'utilisation et les contrôles techniques actuels ou disponibles doivent être pris en compte.

Alimenté par AuthorITe, de Chemwatch.

Disclaimer

ALL PRODUCTS, PRODUCT SPECIFICATIONS AND DATA ARE SUBJECT TO CHANGE WITHOUT NOTICE.

Vishay Precision Group, Inc., its affiliates, agents, and employees, and all persons acting on its or their behalf (collectively, “VPG”), disclaim any and all liability for any errors, inaccuracies or incompleteness contained herein or in any other disclosure relating to any product.

The product specifications do not expand or otherwise modify VPG’s terms and conditions of purchase, including but not limited to, the warranty expressed therein.

VPG makes no warranty, representation or guarantee other than as set forth in the terms and conditions of purchase. **To the maximum extent permitted by applicable law, VPG disclaims (i) any and all liability arising out of the application or use of any product, (ii) any and all liability, including without limitation special, consequential or incidental damages, and (iii) any and all implied warranties, including warranties of fitness for particular purpose, non-infringement and merchantability.**

Information provided in datasheets and/or specifications may vary from actual results in different applications and performance may vary over time. Statements regarding the suitability of products for certain types of applications are based on VPG’s knowledge of typical requirements that are often placed on VPG products. It is the customer’s responsibility to validate that a particular product with the properties described in the product specification is suitable for use in a particular application. You should ensure you have the current version of the relevant information by contacting VPG prior to performing installation or use of the product, such as on our website at vpgsensors.com.

No license, express, implied, or otherwise, to any intellectual property rights is granted by this document, or by any conduct of VPG.

The products shown herein are not designed for use in life-saving or life-sustaining applications unless otherwise expressly indicated. Customers using or selling VPG products not expressly indicated for use in such applications do so entirely at their own risk and agree to fully indemnify VPG for any damages arising or resulting from such use or sale. Please contact authorized VPG personnel to obtain written terms and conditions regarding products designed for such applications.

Product names and markings noted herein may be trademarks of their respective owners.

Copyright Vishay Precision Group, Inc., 2014. All rights reserved.